



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

textile et habillement

Question écrite n° 37792

Texte de la question

M. Jean-Paul Chanteguet attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation de plusieurs entreprises du secteur de la confection implantées dans l'Indre. Ces entreprises effectuent du travail à façon pour différents donneurs d'ordres qui recherchent une main-d'oeuvre à des coûts de plus en plus bas. La concurrence est donc forte dans ce secteur aussi bien au niveau national qu'international. Il ne souhaite pas dresser une liste exhaustive des problèmes de ce secteur particulier des entreprises de l'habillement mais plus spécifiquement savoir si des mesures particulières peuvent être adoptées pour répondre à cette situation sur des bassins d'emplois en perte de vitesse. Ainsi, en 1997, pour faire face aux problèmes posés par la fermeture de la SEITA dans l'Indre, le ministère de l'économie et des finances avait confié une mission à un haut fonctionnaire pour travailler sur la réindustrialisation de ce département. En complément de cette mission, la SODIE avec l'aide de l'Etat a travaillé sur des projets d'installations et de développements d'activités, plus particulièrement par le biais d'aides financières. Aujourd'hui dans ce secteur de la confection près de 250 emplois sont menacés sur un tiers du département de l'Indre. Il s'agit essentiellement d'emplois non qualifiés et très largement occupés par des femmes. Peut-on envisager une intervention identique à celle déployée pour la SEITA afin d'étudier des projets de reconversion pour ces personnes et également pour permettre une réorganisation et une restructuration de ce secteur, éventuellement par la recapitalisation de certaines entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Chanteguet](#)

Circonscription : Indre (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37792

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 1999, page 6638